

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Délibération : **N° 2019-04- 45**
 OBJET : **BUDGET COMMUNE - TAUX D'IMPOSITION 2019**
 Nomenclature : **7.2.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 2

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Les membres absents : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Conformément aux orientations budgétaires pour 2019, il est proposé de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH)..... 21.69%
 - Taxe foncier bâti (FB)..... 21.71%
 - Taxe foncier non bâti (FNB) 40.23%

Les taux sont inchangés depuis 2006.

Vu la présentation en commission ressources du 19 mars 2019,

Le conseil municipal est invité à décider :

- DE MAINTENIR les taux des impôts locaux pour 2019 comme présentés ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019
 Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-2019-041-2019-04-45-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019